



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement



UNEP/BUR/34/2
20 février 1989
FRANCAIS

Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la protection de la
mer Méditerranée contre la pollution et aux
Protocoles y relatifs

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Ordre du jour provisoire annoté

Point 1 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire établi par le secrétariat sous la cote UNEP/BUR/34/1 et annoté sous la cote présente sera proposé pour adoption par la réunion.

Point 2 de l'ordre du jour - Rapport du Coordonnateur sur l'état d'avancement des activités

Un rapport écrit rendant compte de la période novembre 1988 - février 1989 est disponible sous la cote UNEP/BUR/34/3. Le Coordonnateur soulignera les questions et faits saillants intervenus depuis la dernière réunion du Bureau. Le Bureau sera invité à formuler des observations sur le rapport d'activité et à prendre note de celui-ci.

Point 3 de l'ordre du jour - Document révisé concernant le récentrage du Plan d'action pour la Méditerranée

Le Bureau élargi (Athènes, 1er-2 novembre 1988) a autorisé le secrétariat à soumettre à sa réunion de mars 1989 une version révisée du rapport du Directeur exécutif concernant le recentrage (UNEP/BUR/33/4) tenant compte des observations écrites reçues des Parties contractantes et complétant celles qui avaient été formulées au cours des débats et qui avaient été notées par le secrétariat. Sur la base des observations reçues et de celles formulées au cours des débats du Bureau élargi, le secrétariat a établi une nouvelle version du document qui figure sous la cote UNEP/BUR/34/4. Le Bureau est invité à examiner la nouvelle version et à conseiller le secrétariat sur la démarche à adopter.

Le secrétariat a également rédigé un document (UNEP/BUR/34/5) intitulé "Planification intégrée du développement et gestion des ressources du Bassin méditerranéen") concernant la procédure, la préparation, la liste de contrôle, la durée et l'établissement des coûts des projets pilotes du PAM. Le Bureau est invité à formuler ses observations sur ce document.

Point 4 de l'ordre du jour - Présentation du programme et du budget 1990-1991 par objectifs

Le Bureau élargi a autorisé le secrétariat à soumettre à la prochaine réunion du Bureau, sous une présentation révisée, un programme et un budget par objectifs pour l'exercice biennal 1990/1991.

Le document UNEP/BUR/34/6 expose en détail le programme et le budget sous une formule de présentation révisée qui reflète le recentrage du PAM sur la gestion et le développement des zones côtières. Ce document devrait permettre aux Parties contractantes de mieux percevoir les coûts et avantages des divers éléments du programme et de les aider à faire leurs choix concernant ce dernier.

Le Bureau est invité à conseiller le secrétariat sur la présentation et tout autre aspect du projet de programme dont il est saisi avant que celui-ci reçoive sa forme finale et soit soumis au Comité scientifique et technique et au Comité socio-économique aux fins d'un examen approfondi.

Point 5 de l'ordre du jour - Date et lieu de la prochaine réunion du Bureau

Le Bureau sera invité à décider de la date et du lieu de sa prochaine réunion.

Point 6 de l'ordre du jour - Question diverses

Le Bureau souhaitera éventuellement soulever toute autre question relative à la mise en oeuvre du Plan d'action pour la Méditerranée.

Point 7 de l'ordre du jour - Adoption du rapport de la réunion

Un projet de rapport de la réunion sera soumis au Bureau pour adoption.

Emploi du temps proposé

Points de l'ordre du jour

Date	9h 30 - 12h 30	14h 30 - 17h 30
Mardi 14 mars	1, 2, 3	3, 4
Mercredi 15 mars	4, 5, 6	7